



POSTULAT URGENT

Auteur Gaël Bourgeois, AdG/LA, Laurène Donati (suppl.), AdG/LA, Stéphane Ganzer, PLR, et Michel Rothen, PDCC
Objet Les études doivent rester accessibles à toutes et tous
Date 08.11.2016
Numéro 3.0285

Actualité de l'événement

Les mesures ETS 2 sont traitées lors de cette session de novembre 2016, la documentation n'était donc pas accessible dans son ensemble auparavant.

Imprévisibilité

Le détail des mesures ETS 2 dépendant uniquement du gouvernement n'était pas connu et dès lors non prévisible.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

Le Conseil d'Etat a prévu une discussion courant 2017, pour une mise en œuvre en début d'année scolaire 2018-2019. Il y a donc lieu d'intervenir rapidement pour limiter ou empêcher dès à présent cette hausse.

Dans le cadre des mesures ETS 2 ne dépendant que du gouvernement, une augmentation de taxes d'études HES-SO a été planifiée. La mesure devrait, selon les estimations, rapporter 917'000.- dès 2018.

La formation est une des richesses de la Suisse et du canton. Economiser dans ce domaine ou demander une participation supplémentaire aux étudiant-e-s est une approche dommageable pour l'avenir de notre canton.

Les taxes s'élèvent actuellement à 500.-/semestre, soit 1'000.- par an. L'augmentation imaginée semble prévoir 50% d'augmentation, à 1'500.- annuels. Si d'autres HES prévoient des taxes supérieures à celles proposées par la HES-SO, force est de confirmer que comparaison n'est pas légion. La HES-SO compte en effet parmi ses cantons membres des régions périphériques, où les salaires sont bien inférieurs à d'autres régions du pays.

Alors même que les bourses d'études comptent parmi les moins généreuses de Suisse, une participation supplémentaire demandée aux étudiant-e-s serait une charge importante, qui ne pourrait pas être nécessairement assumée par toutes et tous.

Conclusion

Dès lors, le présent postulat urgent envoie un signal clair au Conseil d'Etat, afin de demander que les discussions en vue d'une augmentation des taxes d'études ne soient pas entamées avec les autres gouvernements cantonaux concernés.